



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 novembre 2023

Délibération n° 01

Date de convocation
10.11.2023

Date d'affichage
15.11.2023

Nombre de
Conseillers

en exercice : 35

présents : 29

votants : 34

Objet : Remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. C. DELPUECH par M. G. GEOFFROY – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. John SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__1-DE

Madame Maryline GEORGET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le 5 juillet 2023, Monsieur Gilles Prilleux, membre du Conseil Municipal au sein du groupe Agissons pour Combs la Ville a décidé de se retirer de ses fonctions.

Conformément à l'article 5.6 du règlement intérieur de la CAO, Monsieur Gilles Prilleux, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) doit être remplacé par Madame Laure Massé, première suppléante inscrite sur la même liste.

La désignation de Madame Laure Massé en qualité de membre titulaire a pour conséquence l'absence de membre suppléant pour le groupe Agissons pour Combs la Ville. En cas d'indisponibilité de Madame Laure Massé pour assister à la CAO, ce groupe politique ne pourrait être représenté au sein de cette instance.

En l'absence de disposition au sein du règlement intérieur de la CAO prévoyant le remplacement définitif d'un membre suppléant, il est proposé de soumettre à l'approbation des membres du Conseil Municipal la désignation de Monsieur Bernard Vrignaud en qualité de membre suppléant de la CAO pour le groupe Agissons pour Combs la Ville.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'approuver le remplacement d'un membre titulaire et d'un membre suppléant des membres de la CAO.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2, L. 2121-21, L2121-22, D. 1411-3 et suivants,

VU la délibération n°5 du 04 juin 2020 adoptant l'élection des membres de la CAO,

VU la délibération n°7 du 19 octobre 2020 approuvant les termes du règlement intérieur de la CAO,

VU la délibération n°2 du 20 mars 2021 remplaçant un membre suppléant de la CAO,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de remplacer, Monsieur Gilles Prilleux, membre titulaire de la CAO,

CONSIDERANT que l'article 5.6 du règlement intérieur de la CAO prévoit qu'« il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste »,

CONSIDERANT que Madame Laure Massé, première suppléante inscrite sur la même liste doit être désignée en qualité de membre titulaire de la CAO,

CONSIDERANT que pour procéder, le cas échéant, au remplacement momentané de Madame Laure Massé afin de ne pas déséquilibrer la composition de la CAO, le poste de suppléant pour le groupe Agissons pour Combs la Ville doit être pourvu,

CONSIDERANT que le règlement intérieur de la CAO ne contient pas de disposition concernant le remplacement définitif d'un membre suppléant,

CONSIDERANT que Monsieur Monsieur Bernard Vrignaud est inscrit sur la liste du groupe Agissons pour Combs la Ville,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

1. **APPROUVE** la désignation de Madame Laure Massé en qualité de membre titulaire ainsi que la désignation de Monsieur Bernard Vrignaud en qualité de membre suppléant de la CAO.
2. **DIT** que la CAO est composée comme suit :

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le 24/11/2023

ID : 077-217701226-20231120-DEL_20NOV23__1-DE

 S²LO

Titulaires :

1. M. Christian GHIS
2. M. Jean-Michel GUILBOT
3. M. Claude LUTTMANN
4. Mme Laure MASSE
5. M. Paul PELLOUX

Suppléants :

1. M Gilles ALAPETITE
2. M. Dominique VIGNEULE
3. Mme Christiane LAFONT
4. M. Bernard VRIGNAUD
5. M. Daniel ROUSSAUX.

Combs-la-Ville, le 20 novembre 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Maryline GEORGET



Pour : 34
Contre : -
Abstention : -